Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Octobre 1900. No. 47.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis $1.00 par année
Europe (compris le port) ..... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subsequente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS;
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

DISSOLUTION DU PARLEMENT

Les dépêches d'hier nous annonçaient la dissolution du parlement. Les élections auront lieu dans un mois. La date de la nomination est fixée au 31 octobre, et la date de la votation au 7 décembre.

QUESTION SCOLAIRE

Sous ce titre, le *Pionnier* de Sherbrooke, tout en jugeant M. Laurier avec la plus grande bienveillance possible, en arrive à la conclusion que le premier ministre a fait banqueroute dans l'affaire des écoles:

"La vérité mérite de garder ses droits, même en temps d'élection,

"Or, ils veulent nous tromper ceux qui disent et écrivent en ce moment que la question des écoles du Manitoba est réglée.

"Que la situation de la minorité catholque ait subi certains adoucissements, nous sommes heureux de l'admettre; mais qu'on ait restitué à cette minorité les privilèges dont elle jouissait avant l'odieuse loi de 1890, nous le nions formellement.

"Nos co-religionnaires de là-bas ont été volés et dépouillés, au mépris de la constitution et de la chose jugée.

"Il n'y a qu'une restitution pleine et entière qui puisse nous faire admettre que leur cause est réglée.

Que les partisans de M. Laurier affirment que leur chef a fait tout en son pouvoir pour remplir ses promesses de 1896, ils seront dans un rôle naturel et excusable; mais, de grâce, qu'ils cessent de vouloir égarer l'opinion sur une matière qui touche à nos intérêts les plus sacrés.

"Mieux vaudrait admettre carrément les faits tels qu'ils existent et reconnaître franchement que le chef libéral nous a promis plus de beurre que de pain, en vue de capter nos suffrages.

"Nous serions bien disposé à concéder que M. Laurier était sincère en prenant les engagements solennels qu'il a pris touchant les écoles du Manitoba.

On voit tous les jours des hommes manquer à des obligations contractées de bonne foi.

"Les négociants les plus honnêtes tombent souvent en faillite par suite de circonstances imprévues et, tout en ne payant à leurs créanciers qu'une fraction de ce qui leur est dû, ils échappent au déshonneur et obtiennent un nouveau crédit pour l'avenir.

"Politiquement parlant, M. Laurier a fait banqueroute dans l'affaire des écoles.

"Il n'a pas rencontré la pleine mesure de ses engagements et il est dans la position d'un débiteur qui n'a pu payer que tant dans la piastre à ses créanciers.

"Voilà la situation vraie et on ne réussira pas à en changer la nature par de fausses représentations."

Nous le répétons, le *Pionnier* juge ici M. Laurier avec beaucoup plus de bienveillance qu'il n'en mérite. Mais même en usant de ces menagements, M. Laurier doit porter la flétrissure d'un banqueroutier politique.

LE PARTAGE DE LA CHINE

Un rédacteur du "Berliner Tageblatt" M. Hansa qui passe pour être très au courant des affairres chinoises vient de donner son avis sur les remaniements territoriaux qu'il y aurait lieu d'opérer en Chine.

Pékin, Takou et Tien Tsin, et le pays traversé par le chemin de fer qui relie ces trois villes, devraient être neutralisés. On en ferait un territoire international, occupé par des troupes des diverses puissancés, et administré par des commissaires de chaque nationalité. Il en serait de même des rives du fleuve Yangtsé, de Shanghai, des forts de Wousoung et des autres forts dans le voisinage, qui seraient rendus imprenables par les soins des troupes internationales.

Tous les ports à traité devraient être remis entre les mains des puissances qui les mettraient en état de défense du côté de la mer comme du côté de la terre

La France verrait ses possessions indo-chinoises considérablement étendues dans le sud de l'empire, mais saus avoir le droit d'occuper aucun port au nord de Hong Kong.

L'Autriche et l'Italie auraient leur part dans la répartition des ports à traité.

Les Etats-Unis n'auraient aucun établissement sur le sol chinois, leur situation dans les Philippines constituant une base d'opérations excellente, d'ou ils pourraient toujours coopérer à une action internationale.

L'Angleterre recevrait le groupe des îles Chusan, à l'exclusion de tout autre port.

Le Japon obtiendrait le port d'Amoy et une indemnité de guerre plus forte que celle des autres puissances, vu les efforts considérables qu'il vient de faire pour la marche sur Pékin

L'Allemagne, enfin, serait mise en possession de Che-Foo, et serait chargée du contrôle des côtes jusqu'à l'aboutissement du canal impérial dans la vallée du Yangtsé.

Nouvelles de Quebec

QUÉBEC

—Il est question plus que jamais d'annexer la municipalité de Limoilou à la ville de Quécec, Ce serait un bien pour tout le monde probablement.

—Un nommé Clavet, demeurant au Mont-Plaisant, est mort subitement vers onze heures, lundi dernier.

M. William Clavet était le beau-père de M. J. A. Moisan, épicier au faubourg, et père de M. l'abbé Clavet, qui est actuellement à Rome. Le défunt était âgé de 70 ans.

CHICOUTIMI

—L'Hôtel-Dieu St-Valier de Chicoutimi vient de perdre une de ses religieuses dans la personne de Sr Marie-Henriette Simard, Sr Ste-Blandine, professe converse.

Elle est décédee à l'âge de 24 ans et 8 mois. Elle avait un an six mois et trois jours de profession.

Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé Parent, procureur du Séminaire.

NICOLET

—Eloi Baril, âgé de 23 ans, cordonnier, de Ste-Angèle de Laval, a été assailli par deux hommes qui l'ont attaqué dans sa voiture et renversé par terre. Conduit à son domicile, au village de l'Eglise de Ste-Sophie de Livrard, où il est arrivé vers 1¼ heure du matin, le samedi. A 8 heures du matin, il fut trouvé mort dans son lit.

SHERBROOKE

—Lundi, entre 7.30 et 11 h., p.m., des voleurs sont entrés dans la station du "Boston et Main," à Tock Island, en brisant un carreau. Ils ont enlevé $2.50, ce qui était tout le contenu du tiroir à argent. On n'a aucune trace de ces brigands.

—Les jeunes sont à organiser un club dramatique, combiné avec un club de "Euchre." On se propose de s'amuser gaiement pendant l'hiver de 1900-1901.

—*The Dominion Industrial Co.,* (*Ltd*), est le nom d'une nouvelle compagnie industrielle, en voie de formation, avec son bureau-chef à Sherbrooke.

—On annonce pour le 15 octobre, le mariage de M. Auguste Bourbeau, rédacteur-propriétaire de *L'Echo des Bois Francs,* de Victoriaville, avec Melle McDonald, d'Acton Vale.

MONTRÉAL

—Le constable Trudel, du poste central, a arrêté pour ivresse, au carré Viger, un commerçant de bois bien connu de la partie ouest de la ville.

Il est fort heureux que ce négociant soit tombé entre les mains de la police, car on a trouvé sur lui de $166.49.

Aucune charge n'a été faite contre lui et, vers 7 heures, après avoir été dégrisé, l'officier de police du poste central l'a remis en liberté et en même temps, lui a remis son argent qu'il croyait perdu à tout jamais. Il est inutile de dire que M. le commerçant de bois de la rue Notre-Dame ouest a été chanceux de ne pas être tombé entre les mains de voleurs.

—Mauvaises nouvelles: Le pain est augmenté de deux sous; ainsi l'a décidé l'Association des Boulangers.

Ceux-ci se faisaient depuis longtemps une concurrence effrénée et coupaient à même les prix, prétend-on. Cette concurrence a été poussée jusqu'à un tel point que plusieurs en étaient venus, sans aucun profit. Ces considérants, l'augmentation de la farine et la probabilité d'une plus grande augmentation ont décidé l'Association à prendre cette mesure. C'est pourquoi on devra payer désormais dix-huit sous le meilleur pain blanc et seize sous le pain brun ordinaire

ACTON VALE

—Un incendie s'est déclaré en plein centre de la ville. Le feu a pris dans la boutique de voitures de M. Albert Ledoux, et en moins d'une demi-heure, la boutique était entourée de flammes. Si ce n'eût été du travail très habile des employés de la manufacture de chaussures qui s'étaient rendus sur les lieux, sur l'ordre de leurs patrons, nous aurions une conflagration à enregistrer. Les dommages sont assez considérables. Une partie est couverte par les assurances.

SAINTE-HERMÉNÉGILDE

—Le premier prix pour baptiser le lait vient d'être remporté par un habitant de Sainte-Herménégilde de Barford. Lorsque le truc fut découvert, il en était rendu à additionner son lait de trente livres d'eau par jour. Il avait commencé avec cinq livres et dans le court espace de trois semaines, il avait atteint trente livres. Si on l'eût laissé faire, il aurait tout charroyé l'eau de son puits à la fromagerie du canton. Dans un temps de sécheresse, il aurait été forcé d'avoir recours aux puits de ses voisins; heureusement, que nous sommes à la saison des plnies. Il n'était pas le seul parmi les patrons de cette fromagerie à additionner son lait d'eau. Cinq autres cultivateurs furent arrêtés en même temps pour la même offense, au nombre desquels se trouvaient deux directeurs de la fromagerie. On voulait devenir vite riche, au moyen d'un nouveau procédé de fabrication de fromage à l'eau pure.

Les délinquants furent cités devant un comité spécial et condamnés à une amende dérisoire de cinq piastres chacun.

Les Notres aux Etats-Unis

WEBSTER

—Lundi matin, à 7 heures, à l'église du Sacré-Cœur, M. Hormisdas Foisy conduisait à l'autel Mlle Célina Jacques. Quelques amis assistaient à la cérémonie. Bénédiction par M. le curé Legris.

MARLBORO

—La quête pour les malheureux de Galveston a donné $43.00.

—Déjà plusieurs paris ont été faits sur les élections présidentielles.

—Plusieurs Canadiens éminents de ce village ont organisé un club de whist qui porte le nom d'Alpha. Les réunions auront lieu une fois par semaine aux domiciles des membres.

WILLIMANTIC

—Il y a eu le 2 oct., à l'église Saint-Denis de ce village, un double mariage. M. Eugène Campeau conduisait à l'autel Mlle Florinda Labelle, et M. Joseph Breson, Mlle Emma Muir. C'est M. le curé L. A. Baril qui a béni le mariage dans les deux cas.

NASHUA

—Le R. P. Leclair, ci-devant de la paroisse de Saint-François-Xavier, vient d'être nommé vicaire à Lebanon. Le Rév. Père était fort estimé des Canadiens en cette ville, et nos compatriotes de là-bas apprécieront bientôt le ministère de ce digne prêtre aussi dévoué qu'affable dans ses rapports avec ses paroissiens.

FALL RIVER

—Chez Mme Vve Roy, de la rue Globe, jolie soirée à laquelle assistaient environ 50 personnes. On fit de la musique, du chant, de la danse et il fut servi des rafraichissements en grand nombre.

Tout le monde s'amusait on ne peut mieux lorsque l'on découvrit l'enfant de la maison, la petite Blanche, étendue sans connaissance.

Mme Frank Labrie, qui fit la découverte, appela aussitôt au secours. L'on s'empressa autour de l'enfant et avec beaucoup de soins on ramena la pauvre petite à ses sens.

—Les funérailles de feu François-Xavier Pagé, décédé la semaine dernière dans la paroisse Sainte-Anne, ont eu lieu à l'église Notre-Dame, au milieu d'un grand concours de parents et amis. M. le curé Prévost officiait, assisté de M. l'abbé Valois, diacre, et de M. l'abbé Desjardins, sous-diacre. Le défunt appartenait à la société Saint-Joseph.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Notre-Dame.

—M. l'abbé Massicotte, curé de Saint-Dominique, a annoncé son départ de la paroisse.

Il a été nommé curé de Saint-Charles de Providence, en remplacement de M. l'abbé Norbert.

A l'occasion de ce départ, les enfants de Marie ont présenté à M. l'abbé Massicotte, une bourse contenant cent dollars et les autres sociétés lui ont présenté une adresse.

WOONSOCKET

—M. Alfred Côté vient de recevoir du Klondyke quelques cadeaux qui, au mérite de la valeur, joignent celui de l'originalité et de la rareté. C'est un ami, M. Mongeon, en société avec M. Côté, qui est le généreux donateur. Les cadeaux se composent d'une pépite de 14 carats, d'une bague richement travaillée faite avec les trois variétés d'or, le jaune, le rouge et le jaune très clair, et une jolie épinglette pour dame, représentant les outils nécessaires au mineur, soit: la pelle, le pic et le bassin à laver l'or. Le tout est entremélé de pépites et d'une branche de vigne avec ses grappes. Le travail est d'un fini tout à fait artistique et excite l'admiration de tous ceux qui ont eu l'avantage de le voir.

WORCESTER

—On annonce le prochain mariage de M. Phil. A. Brulé, de cette ville, avec Mlle Marie-Louise Dufour, de Webster. La cérémonie aura lieu en l'Eglise du Sacré-Cœur de Webster, le lundi, 15 octobre courant, à 9 heures du matin.

Le Manitoba.

Mercredi 10 Octobre 1900

L'ELECTION DE PROVENCHER

Le parti libéral tient aujourd'hui sa convention à Otterburne. Il parait que c'est M. Martin Jérome qui leur a imposé le jour et le lieu.

Quel va être leur choix. Sera-ce M. S. A. D. Bertrand? Sera-ce M. Martin Jérome? sera-ce un autre?

En tout cas, l'hon. M LaRivière les attend tous de pied ferme.

Ce dernier reçoit de toutes les parties du comté des nouvelles qui confirment ce qu'il savait déjà. Il sera élu à une majorité telle que ses adversaires en seront définitivement découragés.

Nous prions nos amis de se serrer encore une fois autour du vieux programme qui a fait le Canada ce qu'il est et qui, cette fois comme par le passé, est celui de l'hon. M. LaRivière.

LES ELECTIONS

Depuis au-delà d'un an, le gouvernement Laurier voulait faire des élections générales, mais il craignait de s'exposer au verdict du peuple.

Ce n'était pas sans raison.

L'opinion publique a commencé de s'affirmer, hostile au gouvernement, dans le cours des derniers dix-huit mois, et, à vrai dire, depuis l'échec de M. Laurier à la convention de Washington.

Partis au son des trompettes, le premier ministre et ses collègues sont revenus sans même qu'un roulement de tambour ne se soit fait entendre.

Depuis lors, ils n'ont plus gouverné; ils se sont confiés aux vagues et sont devenus le jouet des événements.

Bon nombre de députés, pris de panique, se sont fait caser; d'autres, mécontents ou dégoûtés, se sont retirés de la politique; plusieurs ne se gênent pas de reconnaître que le gouvernement va subir une notable défaite.

Il n'en peut être autrement; un gouvernement qui ne tient aucune de ses promesses ne peut inspirer de confiance. En politique, comme entre hommes, il ne faut pas tromper.

Quand un gouvernement fait banqueroute à tout son programme, il y a, chez lui, ou malhonnêteté ou incapacité. Il n'y a pas à sortir de là.

Or, soit pour incapacité, soit pour malhonnêteté, il faut le remplacer. C'est ce qu'on se dit d'un bout à l'autre de la Puissance du Canada. Le gouvernement est sous le coup de ce sentiment. Il n'en reviendra pas.

REFLEXIONS SUR LE DISCOURS DE M. LAURIER A MONTREAL

Sir Wilfrid Laurier compte énormément sur la crédulité humaine et sur l'oubli qu'amène le temps. Il le montre en appliquant sa censure au délai dont la cause des catholiques a été l'objet.

Dans ce délai, M. Laurier lui-même a une très large part de responsabilité qui lui est personnelle.

Au moment où se débattait, au sein du cabinet conservateur d'alors, le sort de la loi de 1890, un député de haute envergure se leva du côté gauche de la chambre pour proposer de soustraire cette matière à l'action du désaveu Ce député, c'était M. Blake, alors le chef du parti libéral, M. Laurier était son lieutenant. S'est-il insurgé contre cette proposition de son chef? Non! Il a, avec le reste de la députation, consacré le principe que la question scolaire manitobaine devait être renvoyée devant les tribunaux, comme étant un moyen de donner une solution équitable à cet imbroglio, sans mettre en jeu les passions politiques.

Cette ligne de conduite, recommandée par M. Laurier lui-même, a été suivie.

Du moment que notre cause était remise à l'action des tribunaux, il fallait bien de toute nécessité suivre la filière ordinaire: instruction en première instance, renvoi aux tribunaux d'appel canadiens, puis évocation finale de la cause devant le Conseil Privé de Sa Majesté.

Le premier jugement du Conseil Privé nous ayant été défavorable, allions-nous laisser tomber nos revendications?

Non!

La constitution nous donnant un autre moyen de faire valoir nos droits, nous y eûmes recours.

Ici encore, d'après le principe posé par la résolution Blake, et accepté par M. Laurier, il importait de faire déterminer par les tribunaux l'étendue de la juridiction du gouverneur-général en Conseil. Car, on savait d'avance que toute loi réparatrice passée par le parlement à la suite de l'arrêté ministériel qui devait être rendu sur nos requêtes, serait attaquée devant les tribunaux.

Il y avait en outre neuf chances contre une que le parlement, s'appuyant sur le premier jugement du Conseil Privé—jugement défavorable à notre cause—refusât de prendre en considération tout projet de loi réparatrice, basé sur un arrêté ministériel passé par le gouverneur en Conseil immédiatement après cette décision adverse du Conseil Privé. On aurait prétendu, non sans plausibilité, que la Chambre des Communes ayant, à l'occasion de la résolution Blake, énoncé le principe de la non-intervention ministérielle et celui du référé aux tribunaux; que la question, ayant été mise, conformément à la loi passée à cet effet, devant les tribunaux; que ceux-ci, ayant décidé contre nous, il n'y avait plus lieu pour le parlement de s'occuper des droits réclamés par les catholiques manitobains, droits que le Conseil Privé d'Angleterre venait de déclarer n'être pas fondés. En un mot, on aurait allégué chose jugée.

Il y a cent contre un à parier que c'est la position qu'auraient prise M. Laurier lui-même et tout son parti.

De quelle grâce M. Laurier vient-il donc aujourd'hui nous parler de ces retards et les imputer à crime à ses adversaires, quand lui-même a participé à toutes les décisions à la suite desquelles il a fallu se soumettre à l'action judiciaire?

Quand toutes les phases par lesquelles devait passer notre cause eurent été épuisées; quand le Conseil Privé eût rendu son jugement définitif, il n'y eût plus de retard. Copie de ce jugement était à peine rendue à Ottawa, que des mesures étaient prises pour mettre un terme à ces difficultés. C'est au point que M. Laurier, qui se plaint aujourd'ui des retards occasionnés par sa propre action, se plaignit alors de la précipitation du gouvernement. Il cria même à la tyrannie. C'était, à l'entendre, indigne de traiter le gouvernement Greenway de cette façon.

Ces contorsions de M. Laurier montrent bien le fond du personnage: chair aujourd'hui, pois on demain, à la fois chair et poisson le troisième jour, jamais homme droit.

LA PROVINCE DE QUEBEC ET LA QUESTION SCOLAIRE

Le député des Deux-Montagnes, M. Ethier, était ici il y a deux ou trois semaines, et parlant au nom de M. Laurier, il a fait, dans Saint-Boniface, cette stupéfiante affirmation: la province de Québec se désintéresse de la question scolaire; la minorité doit se débattre comme elle le pourra dans les limites de la juridiction provincial.

Ls première constatation à faire, c'est que M Ethier lui-même ne songe plus, comme député fédéral, à venir à notre secours. Il nous abandonne à notre sort.

Le député des Deux-Montagnes n'est-il pas l'un de ceux qui, en 1896, s'engageaient à nous rendre justice?

Qu'a-t-il fait alors de ses engagements?

Sans doute, il dira que M. Laurier a réglé la question!

Mais comme tous ceux qui ne vont pas droit, il tombe dans une étrange inconséquence. En effet, du moment qu'il nous recommande de chercher à améliorer notre sort en recourant aux autorités locales, il admet par là-même que la question n'est pas réglée. On ne s'occuperait plus, ni au fédéral, ni au local, d'une question qui serait réglée.

Nous passons cependant à une seconde constatation.

C'est que M. Ethier parlait ici au nom du parti libéral, auquel il appartient. Il exprimait donc les sentiments et la politique de son parti à notre égard.

Nous sommes abandonnés à notre sort par ces gens-là, qui avaient promis tout le contraire à l'électorat en 1896.

Cette attitude coupable, le peuple de Québec aura à la juger dans quelques semaines.

Les électeurs de cette province doivent se rappeler qu'à la dernière élection un grand nombre d'entre eux ont voté pour M. Laurier et ses candidats parce que ceux-ci leur promettaient de rendre justice pleine et entière à la minorité Manitobaine.

Ils crurent d'autant plus à ces promesses solennelles qu'elles venaient de personnages de notre race et de notre foi. Ils crurent que M. Laurier, catholique et français, serait mieux disposé à notre égard qu'un chef protestant et anglais.

C'est le temps pour eux de se demander si leurs suffrages n'ont pas été obtenus sous de faux prétextes.

C'est le temps pour eux de se demander si leur bonne foi n'a pas été surprise?

Car, pour nous, nous avons toujours exprimé l'opinion qu'en 1896, la province de Québec, en appelant M. Laurier au pouvoir, a cru sincèrement aider la cause des catholiques du Manitoba.

Or, M. Laurier n'a rien fait pour rétablir la constitution dans son intégrité. Il n'a rien fait par conséquent de ce que l'on avait le droit d'attendre de lui.

Bien plus, il envoie ici ses émissaires, il envoie M. Ethier nous dire que la province de Québec se désintéresse de notre cause, se désintéresse de la cause du droit, de la justice et de la liberté, nous abandonne à notre triste sort!

C'est une calomnie!

Non, la généreuse province de Québec ne nous a pas abandonnés.

Ah! Canadiens-français de Québec, ne permettez-pas que cette calomnie s'attache à vos flancs!

Ne laissez pas dire impunément que vous avez pu sacrifier les intérêts de vos compatriotes en détresse à l'esprit de parti.

Sous le régime constitutionnel, les élections nous sont données pour juger les gouvernements et leurs actes. Eh bien! voici un gouvernement qui nous avait fait des promesses touchant les choses les plus sacrées; vous lui aviez donné votre confiance à raison de ces promesses. Il n'a pas tenu sa parole. Il n'a pas rempli ses engagements. C'est maintenant qu'il nous faut lui signifier que vous n'avez pas l'intention de vous faire tromper ainsi deux fois de suite. C'est maintenant qu'il vous faut protester contre la calomnie dont M. Ethier a voulu vous flétrir. Et le moyen de protester, c'est de voter contre le gouvernement et ses candidats. Il faut, voyez-vous, que les gouvernement prévaricateurs soient punis; autrement, l'honnêteté politique serait bannie du pays.

UN GOUVERNEMENT SANS PAROLE

Alors qu'il était dans l'opposition le parti libéral avait promis de réduire les dépenses du gouvernement de plusieurs millions; il les a, au contraire, augmentées de plusieurs millions.

Il avait promis de réduire la dette publique; il l'a, au contraire, augmenté de sept millions et demi.

Il avait promis de nous donner un traité de réciprocité avec les Etats-Unis; il a failli à cet engagement; le traité est encore à venir.

Il s'était vanter de pouvoir donner aux producteurs canadiens une préférence pour leurs produits sur les marchés anglais; c'est le contraire qu'il a fait. Il a consenti de donner aux marchandises anglaises une préférence sur nos marchés, sans rien exiger du gouvernement anglais en retour. M. Laurier a même dit, dans un moment d'enthousiasme—alors qu'on le décorait—que c'était un présent qu'il voulait faire à la métropole. M. Laurier a-t-il le droit de faire des présents au dépens du peuple?

Il avait promis de réduire le prix des articles de première nécessité pour le peuple; or, en 1896, le cultivateur payait la ficelle à lier le grain de 6 à 7 cents; aujourd'hui, sous le régime de M Laurier, le cultivateur a dû la payer de 10 à 14 cents.

Il avait promis de nous donner une ligne rapide de bateaux entre le Canada et l'Angleterre, pour transporter avec plus de garantie les produits qui ne se conservent pas longtemps en route, comme les œufs, le beurre, le fromage, la viande.

Cette ligne rapide, nous ne l'avons pas; il a plutôt éloigner que rapprocher l'époque de la réalisation de ce projet, lequel était sur le point d'aboutir quand M. Laurier a pris le pouvoir.

Il avait promis d'assurer l'avenir de notre industrie; il a tué l'industrie de la broche à clôture, devenue si nécessaire aujourd'hui, surtout dans l'Ouest Canadien, pour l'enclos des terrains

Il avait promis de faire régner la pureté dans toutes les sphères de la politique et de l'administration. Jamais au contraire la corruption ne s'est plus généralement et plus ouvertement affichée. C'est au point que le gouvernement, à la dernière session, a dû, sous les coups de cravache de l'opposition, nommer, après s'y être refusé, une commission pour faire une enquête sur ces fraudes, dont l'une des plus sales, est cet achat de biscuit écrasé, payé deux piastres la livre, quand ça ne valait que 12 à 15 cents.

Et quand on songe que cette nourriture était destinée à des soldats en campagne, on frémit à l'idée de l'atrocité d'un tel acte, qui pouvait mettre en danger la vie d'un régiment entier.

Il avait promis de réduire le nombre des ministres: il n'en a rien fait.

Il avait promis de tenir un plébiscite sur la question de tempérance, et d'en passer par ce que déciderait le peuple. Il a tenu le plébiscite, mais il a éludé le verdict populaire, après avoir dépensé environ deux-cent mille piastres pour rien; oui, pour rien, puisqu'il n'avait pas l'intention de tenir sa parole.

Il avait promis de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique du Manitoba. Il a au contraire bâclé un règlement qui est un déni de justice, règlement qu'il cherche à nous faire accepter définitivement et qui, s'il devait demeurer, serait pour nous une déchéance morale, religieuse et nationale.

Que d'autres promesses les chefs du parti libéral avaient faites et qu'ils n'ont pas tenues!!!

Le jour de la rétribution est arrivé. Le peuple va montrer qu'il n'entend pas se laisser tromper de cette façon.

CANADIENS, MEFIEZ-VOUS !

Tel est le titre d'une étude remarquable, parue dans les derniers numéros de le *Rèvue Canadienne* et que l'auteur anonyme vient de publier en brochure, qu'il met en vente pour la modique somme de 25 centins.

Cette étude traite de l'école neutre, de ses effets démoralisants sur les individus et les nations; et, s'appuyant sur une expérience de vingt ans, il met en garde le peuple canadien-français contre la vipère qui, non contente d'enlever dans ses serres cruelles notre ancienne mère-patrie, la France, traverse l'océan et menace de son odieux venin notre cher Canada, jusqu'ici le fidèle dépositaire et le gardien des vieux principes catholiques de la vieille France chevaleresque et chrétienne.

Au moment où certains esprits inquiets et remuants, imbus des doctrines révolutionnaires d'outre-mer, fatigués du joug de l'Eglise et gonflés par le souffle impie du libéralisme moderne, veulent infiltrer dans les veines de notre peuple le poison voltairien de l'école neutre, et ancrer dans son cœur l'orgueilleux sentiment du *non serviam*, ce regard au-delà de l'Atlantique, jeté sur les ruines morales et intellectuelles, physiques et matérielles, accumulées depuis vingt ans par l'école neutre ou l'école sans Dieu, sur le sol de cette France, jadis surnommée la fille aînée de l'Eglise, est d'une actualité et d'une importance souveraine pour tous les vrais patriotes qui ont à cœur le développement de l'influence française et catholique sur la terre d'Amérique.

Partant du 28 mars 1882 où Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction Publique en France, faisait voter la loi de la neutralité scolaire, puis passant à 1886, où le même Jules Ferry fit adopter la loi assurant définitivement la laïcité du personnel enseignant, l'auteur suit pas à pas la marche des idées révolutionnaires jusqu'aujourd'hui. Il continue en étudiant profondément l'évolution de la société sous la verge radicale, puis citant, à l'appui de ses assertions, le témoignage des impies et des anti-cléricaux français eux-mêmes, il démontre d'une manière irréfutable qu'en France l'école neutre a fait banqueroute, que la laïcisation de l'enseignement a produit des indifférents et des athés, que l'esprit du jeune homme détourné de la vue de Dieu et du surnaturel, s'est rejeté vers la matière, s'est endormi dans les plaisirs sensuels, et n'a plus trouver ni le courage ni la force de défendre sa patrie contre les vautours révolutionnaires qui la rongent en dedans, ni contre les Puissances étrangères qui du dehors lui mutilent les membres.

Emu de ce spectacle et voyant clairement que la même lutte se prépare au Canada, il conjure notre peuple d'être vigilant contre les menées obscures des coryphés de la révolution qui, ici comme là-bas, se faufilent d'abord dans nos rangs sous la livrée de l'agneau, pour ensuite, une fois le peuple endormi, jeter bas leurs defroque et se montrer dans leur naturel de loups ravisseurs; il supplie la nation de profiter de l'expérience de ses frères d'Europe et d'éviter de passer par les écueils terribles où la France a failli sombrer, mais à travers lesquels, il l'espère, grâce aux prières de l'armée catholique, au travail des vrais français et au bras de Dieu qui la protège, elle passera et recommencera à voguer sur la vieille mer du catholicisme, sur laquelle elle ne saurait périr.

Pour qui veut bien ouvrir les yeux et envisager la situation des Canadiens-français et des catholiques au Manitoba, il est clair comme le jour que depuis dix ans le même esprit laïcisateur et athée a travaillé sourdement et constamment à saper les bases de nos institutions religieuses et nationales. Avec une persévérance et une énergie satanique les chefs de cette campagne se sont servis de tous les moyens pour tromper notre peuple et le troubler, pour semer la discorde dans ses rangs et l'endormir, pour ensuite frapper le grand coup et nous mettre les chaînes, que, si nous ne sommes pas vigilants, nous n'aurons plus la force de secouer. À notre tour nous disons à nos compatriotes Canadiens méfiez-vous! jugez les hommes, non par leurs paroles et leurs promesses, car les paroles, elles ont été trop souvent trompeuses, les promesses, elles n'ont pas été assez souvent remplies; jugez les hommes, disons-nous, par leurs actes, prenez vous-mêmes votre cause en mains. Ne vous laissez pas endormir, ne vous fiez pas sur les autres pour faire votre lutte, démasquez vos ennemis et combattez vous-mêmes vos combats en vous appuyant sur l'expérience du passé.

Nous remercions l'aimable inconnu de son gracieux envoi et de sa dédicace encore plus gracieuse.

Nous conseillons fortement la lecture de cette brochure à nos compatriotes. Elle est en vente chez tous les libraires à Montréal.

Nous etendrons de trois mois le terme d'abonnement de toute personne qui, deja abonnee elle-meme, nous enverra le nom et la souscription ($1.00) d'un nouvel abonne . . .

Les Missionnaires Massacrés en Chine

La dépêche suivante fournit une funèbre statistique des dommages particuliers que les missions ont éprouvés en Chine depuis le début des troubles actuels :

"Shanghaï, 11 septembre

"On est en possession maintenant des renseignements précis sur le massacre des missionnaires.

"Les missions catholiques ont eu cinq évêques, vingt-huit prêtres, deux religieuses tués. On assure que vingt membres du clergé catholique out été mis à mort dans le Chan-Si et dans le Shen-si.

"Les protestants ont eu quatre-vingt-treize tués, dont vingt-huit hommes, quarante femmes et vingt-cinq enfants dans les provinces du Chi-Li, du Chantoung, du Chan-Si, du Hounan, et du Si-Kiang; de plus, on a très peu d'espoir sur le sort de soixante-dix-huit adultes et dix-sept enfants qui sont disparus.

"En juillet, on a massacré de quinze à vingt mille indigènes convertis, dans les provinces septentrionales.

"Cette liste a été établie avec le plus grand soin et par des personnes absolument dignes de foi.

"Beaucoup de femmes ont été traitées avec une barbarie indescriptible. Dans plusieurs camps, les horribles tortures infligées aux victimes ont été prolongées pendant plusieurs jours.

"Les chefs des différentes missions envoient des copies de leurs rapports à leurs supérieurs pour qu'ils soient communiqués à leurs gouvernements respectifs."

LA PAROLE DU DELEGUE

S'il y dans les rangs catholiques, une chose dont nous devions éprouver un profond chagrin, c'est de constater les efforts que font certains esprits pour détourner de leur sens véritable les paroles les plus faites pour nous inspirer le respect.

A peine Son Excellence le Délégué Apostolique avait-il, durant son passage parmi nous, ouvert la bouche touchant la question scolaire, que la presse s'emparait de cette parole pour en dénaturer la portée. *Le Soleil*, à Québec, lui faisait dire tout autre chose que ce que Son Excellence a réellement fait entendre aux catholiques qui l'écoutaient.

Ici, nous avons *L'Echo*, qui donne à son tour l'entorse à la vérité.

Avant d'aller plus loin, nous devons, en justice pour le public et pour nous, faire connaître un détail important.

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, la réponse de Son Excellence aux adresses qui lui ont été présentées le dimanche, 30 septembre, à Saint-Boniface. Or, cette réponse, nous la trouvions trop importante pour nous fier uniquement à nos sens. Nous avons eu le soin d'en obtenir le texte même de l'archevêché. La version que nous avons publiée est donc la seule officielle. Voici le passage qui a trait à la question scolaire :

"Que les catholiques de ce diocèse soient bien assurés que personne n'a autant à cœur l'éducation catholique des enfants que le Souverain Pontife Léon XIII, qui aime tant la jeunesse. Je suis content et heureux d'apprendre qu'il y a eu amélioration dans la condition pénible qui leur avait été faite et j'espère qu'un jour viendra où nos frères séparés, dans un esprit de justice, pour que l'harmonie règne entre tous les citoyens de cette belle et noble province, accorderont à la minorité catholique du Manitoba les mêmes droits et privilèges dont jouit la minorité protestante dans la province de Québec. Mais rappelons-nous bien que tout en réclamant la plénitude de nos droits, il faut agir avec beaucoup de prudence et suivre en tout la direction du Saint Siège."

Maintenant, voici ce que *L'Echo* lui fait dire. On pourra faire la comparaison :

"Vous savez qu'il n'y a personne au monde qui ait tant à cœur l'éducation chrétienne de la jeunesse que le Souverain Pontife. En conséquence rien *ne lui fera plus de plaisir* que de voir la question pénible des écoles catholiques du Manitoba réglée de telle manière dans toute la province que les droits des catholiques soient pleinement reconnus."

Il y a, dans cette phraséologie, une tentative identique à celle du *Soleil*. C'est écrit de façon à mettre dans les esprits l'idée que Son Excellence a trouvé la question scolaire réglée et que le Souverain Pontife sera très heureux de l'apprendre.

Ce n'est pas la pensée que Son Excellence a exprimée. La suite de sa réponse le démontre amplement. Mais, bien que *L'Echo* reproduise aussi cette partie de la réponse, il n'en restera pas moins dans l'esprit de la plupart de ses lecteurs que Son Excellence a dit, d'après cet organe, que la question est réglée. Et *L'Echo* y compte, pour justifier les faux airs de triomphe qui viennent à la suite.

L'Echo invoquera sans doute les comptes rendus publiés dans les journaux anglais de Winnipeg, où d'autres aussi ont cru pouvoir prendre leurs informations. Mais en y regardant de près, et pour quiconque a quelque intelligence de la langue anglaise, on voit de suite qu'il y a une différence essentielle entre la traduction de *L'Echo* et le texte qu'il a voulu exploiter. En effet la phrase anglaise est au conditionnel ; et en français, il faut lire, non que le Saint Père *sera* content, mais *serait* heureux d'apprendre que la question est réglée. C'est une notable différence.

Telle est l'impression produite sur plusieurs esprits, nous le savons, par la phraséologie de *L'Echo*. Nous la portons à sa connaissance afin que si cette interprétation n'est pas dans sa pensée, il puisse rectifier pleinement et clairement. Nous noterons sa rectification s'il la fait.

***

A cela ne doivent pas se borner nos observations.

L'Echo répète encore que nous avons des "concessions acquises."

Nous avons déjà protester contre cette assertion et nous devons le faire encore. Il n'y aura rien d'acquis tant qu'une loi n'aura pas sanctionné les adoucissements qui peuvent exister dans l'application pratique des iniques lois qui sont aujourd'hui, officiellement, le régime scolaire de la province.

Mais *L'Echo* ne se contente pas de produire ses propres assertions. Il met en cause Son Excellence et Mgr l'Archevêque. Il affirme que ces deux autorités ont reconnu officiellement les "concessions acquises."

C'est vouloir en imposer au public.

Mgr l'Archevêque a formellement déclaré, au contraire, que les améliorations dont il parlait sont "d'une nature précaire."

Quant à Son Excellence, elle n'a fait, dans ce passage de son discours, que paraphraser Mgr l'Archevêque. Or, ce qui est "précaire" est loin d'être acquis. Par conséquent, *L'Echo* se fait une cause au dépens de la vérité. On reconnait là l'esprit qui voulait lire l'Encyclique entre les lignes.

***

Voici un paragraphe de *L'Echo* qui montre dans quel faux esprit est écrit tout son article :

"Il faut espérer que nous n'entendrons plus les philippiques échevelées de ces deux feuilles (le *Northwest Review* et LE MANITOBA) contre le règlement de 1897, puisque ce règlement, personne ne peut le nier, est le point de départ de ces importantes concessions."

Quand *L'Echo* parle de concessions, il s'agit, dans sa pensée, de "concessions acquises," puisqu'il l'a affirmé plus haut. Or, il n'y a point de "concessions acquises." Par conséquent son raisonnement est inepte. Le règlement ne peut être le point de départ d'une chose qui n'existe point.

Quant au reste, le règlement n'en est pas davantage la source.

L'apaisement relatif qui s'est produit vient, non du règlement, qui est œuvre de persécution, comme la loi même sur laquelle il est venu se greffer, mais d'une parole sacrée, partie du Vatican, parole que la minorité a écoutée, et dont *L'Echo* et ceux qui font leur dévotion dans ses couloirs se gaussent irrévérentieusement.

C'est en effet plus que se moquer que de manifester impudemment, comme le fait *L'Echo*, l'espoir que nul n'osera plus attaquer le pseudo-règlement de 1897. Mais, qui donc, si ce n'est le Pape lui-même, a plus solennellement condamné cette transaction "imparfaite, insuffisante, défectueuse et nuisible."

Ces espoirs de *L'Echo* sont une révolte contre les enseignements et la direction de Rome. Et l'on peut voir par là ce que valent ses astucieux appels à la docilité des catholiques à la voix du Saint Père. C'est de la pose. C'est le loup recouvert de la peau de l'agneau.

M. le rédacteur de *L'Echo* nous exhortant à nous couvrir de cendres et recommandant aux catholiques l'obéissance à l'Eglise ! Voilà vraiment un spectacle merveilleux et inattendu.

Ce qui rachève le tableau, c'est la modestie qu'il y met, la magnanimité qu'il déploie. Il triomphe, à son gré, mais il n'y veut mettre aucune ostentation ; son innocence d'enfant de chœur éclate enfin, mais il n'en veut parler que pour mémoire !

Airs de flute que tout cela !

C'est ainsi que le loup, armé du chalumeau du berger, s'efforce d'entrer dans la bergerie.

Comment s'y méprendre quand on voit cette feuille faire reposer "le triomphe du bon sens et de la vérité" dans l'acceptation du pseudo-règlement comme point de départ d'une saine tactique pour le recouvrement de nos droits.

Œuvre de bon sens !

Voyons !

Qu'est-ce que le règlement ?

La négation de nos droits et le triomphe de la politique Greenway.

Il faudrait donc, d'après ces gens-là, nous laisser choir jusqu'au bas de la montagne et nous enliser dans ce terrain marécageux pour ensuite reprendre péniblement notre marche vers les sommets où brille la vérité, empêchés dans nos efforts par les fondrières qu'ils s'emploient à creuser sous nos pas ! ! !

Quiconque peut voir là du bon sens, a bien du sable dans les yeux !

Alertes! conservateurs du comté de Provencher ! M. LaRiviere doit etre elu par une ecrasante majorite.

REGLEE, N'EST-CE PAS !

Sous ce titre, notre excellent confrère du *Trifluvien* publie un article qui contient une douloureuse constatation. On aura beau chercher à déguiser la situation, les esprits judicieux la reconnaîtront bien. Et l'article du *Trifluvient* montre le tort que cette situation fait à notre progrès.

Voici cet article :

"Deux cultivateurs du comté de Champlain, deux bons partisans de sir Wilfrid Laurier, parlaient, il y a quelque temps, en compagnie d'un agent de colonisation, pour un voyage au Manitoba. Ils voulaient voir *de visu* les avantages qu'offre le sol de cette province.

Quant à ce qui concerne l'avenir religieux de leurs enfants, ils partaient confiants et en pleine sécurité, Les journaux libéraux représentaient la questions des écoles comme réglée à la satisfaction des intéressés et publiait, par surcroit, des renseignements prétendant exposer la situation soua son vrai jour et portant, en somme, que les catholiques avaient toute liberté de faire donner à leurs enfants une instruction canforme à leurs convictions religieuses,

Pourquoi auraient-ils douté de la parole de leur chef, agrémentée de commentaires aussi satisfaisants de la part de la presse libérale ? Ils avaient pleinement foi en tout cela.

Arrivés sur les lieux, le sol leur plut, les conditions climatériques ne leur parurent pas trop défavorables, le rendement les surprit. Mais quand ils en vinrent à étudier sur place la vraie situation scolaire faite aux catholiques, ils bouclèrent leurs malles et reprirent le chemin de leurs foyers, parfaitement décidés à ne jamais remettre les pieds, à titre de colons stables, dans une province où de pareilles conditions attendent les arrivants.

Allez leur demander, à ceux-là, si la question des écoles est réglée.

E. LIANE.

Notes Politiques

L'Echo sent où le bât blesse ses amis

Parlant des précautions à prendre en temps d'élection, cette feuille dit d'un ton vexé :

"Ah ! si c'était un libéral, alors, oui, il faudrait exiger de bonnes déclarations en due forme, signées et paraphées, etc., etc."

Bah ! Nous n'y attachons plus autant d'importance que ça, aux aux promesses des chefs libéraux. Ils y ont manqué trop souvent et trop cyniquement.

M. Greenway et M. Martin nous en avaient fait, des promesses ; ils ne les ont pas tenues.

M. Laurier en avait fait aussi ; il ne leur a pas davantage fait honneur.

Presque tous les candidats libéraux en avaient fait durant la campagne de 1896. M. Fitzpatrick avait même promis de remettre son mandat, si ses amis ne rendaient pas justice à la minorité. Il n'y en a pas un qui ait tenu sa promesse !

Non, le paraphe des candidats libéraux n'est pas un article aussi recherché que le pense *L'Echo*.

Nous sommes très indifférents à cet égard.

***

On rapporte que M. Tarte a tenu le propos suivant dans une récente réunion, à Montréal :

"Si M. Sifton était battu, ce serait un grand coup porté au parti libéral, car je vois dans M. Sifton l'un des hommes d'avenir du parti libéral."

Ainsi, M. Sifton, l'un de ceux qui ont le plus contribué à nous enlever nos écoles, l'homme qui se consultait avec M. McCarthy, sur ce qu'il convenait de faire pour mieux nous asservir, voilà celui dont M. Tarte souhaite le triomphe. Que nous sert-il donc d'avoir un Canadien-français au pouvoir, s'il n'est là que pour s'allier à nos ennemis.

***

La campagne électorale ne fait que commencer et déjà arrivent de partout les plus heureuses nouvelles pour le parti conservateur Sir Chs Tupper arrivera certainement au pouvoir.

***

M. Laurier est arrivé au pouvoir par un coup de main, et il va en descendre par un coup de pied.

***

Dans trois semaines le parti conservateur sera au pouvoir à Ottawa.

***

L'élection de M. LaRivière est assurée. Les libéaux peuvent en avoir la certitude.

***

Le 7 nonembre au soir, M. S. A. D. Bertrand pourra répéter le fameux *Erravimus et ambulavimus in vias falsas*; traduction libre : Nous nous sommes mis le doigt dans l'œil jusqu'au coude.

***

Tarte a dit un jour que les élections ne se faisaient pas avec des prières. Cela veut dire : des élections, ça se fait avec de l'argent, du whiskey, des mensonges, de la corruption. A nos amis d'être sur leurs gardes et d'avertir le comité conservateur de toute canaillerie qu'ils pourraient découvrir chez les libéraux.

***

Electeurs français de Brandon votez pour Macdonald, Sifton est une disgrâce dans la politique canadienne.

***

Macdonald a battu Joe Martin et Thomas Greenway. Il va écraser Sifton comme un ver dans Brandon. Il aura détruit nos trois plus grand persecuteurs.

***

Les beautés de la logique ! Dans une colonne, *L'Echo* célèbre le règlement Laurier-Greenway et trouve superbe la situation. Mais dans la colonne suivante, il n'est plus content. Il veut que M. Roblin s'engage à accomplir des améliorations.

Si, comme le prétend *L'Echo*, tout est bien, il n'y a qu'à laisser faire. Il n'y a pas de raison de songer à des améliorraions. Pourquoi remettre en question une difficulté réglée ?

Au surplus, ce n'est pas à ceux qui nous ont mis dans la situation présente à piailler sur ce que l'avenir nous réserve.

***

L'hon. M. Campbell a été assermenté, hier, comme procureur-général de la Province.

L'élection qu'occasionne cette nomination, aura lieu immédiatement.

La nomination se fera le 20 prochain et la votation le 27.

ASSEMBLEES

L'hon. M. LaRivière a convoqué des assemblées publiques aux dates et lieux suivants :

15, lundi — assemblée à Saint-Boniface, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 p. m.

16, mardi—à midi, à Saint-Vital Ouest ; à 7 p. m., à Saint-Norbert.

17, mercredi—à 7 p. m., à Saint-Adolphe.

18, jeudi—à 7 p. m., à Sainte-Agathe.

19, vendredi—à midi, à Aubigny ; à 7 p. m , à Morris.

20, samedi—à midi, Sainte-Elisabeth ; à 7 p. m , à Saint-Jean-Baptiste.

21, dimanche—à midi, à Saint-Joseph ; à 7 p. m., à Letellier.

Le candidat libéral est invité à ces assemblées.

Les Tentures Empoisonnées

D'un confrère parisien :

Il y trois ans environ, vers les premiers mois de 1898, M C. Guérin, médecin vétérinaire à Saint-Ouen, achetait à Paris un stock de magnifiques tentures et tapisseries, dont il fit orner l'appartement qu'il habite aux Batignolles. Les tentures furent disposées avec art par un spécialiste expert, tant dans le salon que dans les chambres à coucher de l'appartement Quelques mois après l'installation, M. Guérin fut atteint d'un malaise persistant, suivi de vertiges, vomissements, crampes et coliques hépatiques, présentant tous les symptômes d'un lent empoisonnement.

On consulta les plus grandes sommités médicales qui diagnostiquèrent, controversèrent, discutèrent à perte de vue sans aboutir à une conclusion pratique.

Pendant ce temps, l'état de M. Guérin ne cessait de s'aggraver, et, au mois d'août dernier, il fut en danger de mort. Il y a quelques jours, le malade recevait la visite d'un médecin de ses amis qui le soumit à un examen des plus minutieux. Ce dernier, pas plus que ses confrères, ne put découvrir l'origine du mal. Toutefois, le praticien avait constaté dans l'air de l'appartement une odeur vague d'arsenic.

Ce fut un trait de lumière. On découpa plusieurs lambeaux de tapisserie qui furent soumis à l'analyse chimique et qui révélèrent la présence à grosse quantité du dangereux poison. Inutile de dire que les tentures disparurent aussitôt, pour le grand soulagement de M Guérin, qui commence à aller un peu mieux.

Tout nouvel abonne qui nous enverra maintenant $1.00 pour sa souscription recevra LE MANITOBA jusqu'au 1er Janvier 1902.

ADRESSE

Nous sommes heureux de publier l'adresse présentée à Son Excellence le Délégué Apostolique, par M. G. T. Landry, au nom des citoyens de la paroisse de Saint-Norbert :

A Son Excellence, Monseigneur Falconio, Délégué Apostolique.

Excellence,

C'est un besoin quelquefois de communiquer ce qu'on éprouve quand bien même l'on sait que ceux à qui l'on s'adresse le connaisse. Nous, habitants de cette paroisse dont une partie sont les anciens du pays, nous sommes heureux de voir Votre Excellence au milieu de nous; le représentant de l'Évêque de Rome, du Chef de l'Eglise Catholique ; du Pape successeur de Saint-Pierre, Vicaire de Jésus Christ sur la terre. Ces différents titres pour d'autres, peuvent être des choses bien ordinaires, mais pour nous c'est autrement.

Naguère, encore, nos Pères, nos Ancêtres étaient de pauvres sauvages infidèles, des païens, des idolâtres qui ne connaissaient pas le vrai Dieu. Ils avaient pourtant une idée d'un Esprit Supérieur qu'ils appelaient le Maître de la vie, le Bon Manitou, Quichimanitou. Ils connaissaient aussi un mauvais Esprit, qu'ils appelaient Mathimanitou. Ils leur rendaient un culte; ils croyaient à une autre vie, heureuse pour les bons, malheureuse pour les méchants. Ils menaient une vie matérielle malheureuse, leur occupation se réduisait à chercher la nourriture du corps. Les femmes étaient regardées comme des esclaves, servaient de bêtes de somme et étaient tellement maltraitées que quelquefois elles se donnaient la mort. La haine, la vengeance, le meurtre étaient pratiqués chez eux. Il arrivait ici des blancs que l'on disait civilisés mais leurs mœurs n'étaient pas de nature à édifier ces pauvres sauvages ; d'ailleurs on ne venait ici que dans le butd'exploiter les riches fourrures que possédaient ces populations Quelques soi-disant ministres de l'Evangile pénétraient dans ce pays, mais leur prédication privée de la rosée d'en haut et sans sève ne produisait pas beaucoup de fruits.

Parmi les nouveaux arrivés se trouvaient des Canadiens-français qu'on appelait coureurs de bois; ils étaient catholiques, pour la plupart ; ils avaient laissé leurs pays mus par le désir des aventures. Ils épousèrent des femmes du pays encore infidèles : de là notre origine. Il n'y avait pas de prêtres dans le pays, quand l'évêque de Québec sur les demandes réitérées de nos pères catholiques envoya pour les desservir, baptiser leurs enfants et les instruire, deux prêtres catholiques, c'étaient Messieurs Provencher et Dumoulin. Monsieur Provencher qui fut plus tard le premier Evêque du pays, était l'un des plus beaux hommes que l'on puisse rencontrer et d'un caractère plus beau encore ; doux, d'une patience à toute épreuve, d'une charité sans borne et d'une grande piété. En arrivant ici, d'un seul coup d'oeil, il embrassa cet immense pays du Nord Ouest et vit les besoins des missionnaires. Dès les premiers jours de son arrivée il commença à instruire ces populations qu'il attirait à lui par le charme de ses paroles, et la grâce aidant, il vit bientôt le fruit de ses labeurs. Ils parlait souvent de l'Eglise de Rome, du Pape successeur de Saint-Pierre, de l'unité de l'Eglise catholique ; les habitants de ce pays comprenaient ces enseignements qui expliquaient pourquoi la religion catholique était la même partout, ce qui la faisait aimer et respecter.

Les populations accouraient à lui les unes pour regénérer leurs âmes dans le sacrement de Pénitence et les autres pour recevoir le sacrement de Baptême. Ce saint homme se fit prédicateur, cathéchiste et maitre d'école. Il faisait le catéchisme et l'école tous les jours, il s'occupait aussi de culture, d'horticulture, de charpente et de menuiserie. Les autres missionnaires arrivés ensuite imitaient son exemple. Que de sacrifices faits par le clergé depuis ce jour dans un pays barbare pour arriver au point de civilisation,ayant à lutter contre tous,même contre ceux de qui on devait attendre secours et encouragement. Un des premiers soins de Mgr. Provencher fut d'établir des écoles, et aussitôt que la chose fut possible, il fit venir des religieuses et des frères pour tenir ces écoles, de sorte que les enfants de ces pays pouraient recevoir une éducation et une instruction chrétiennes. Ces bons missionnaires enseignaient même les sciences abstraites Monsieur Roger Goulet, enfant du pays, qui est aujourd'hui l'un des ingénieurs les plus habiles employés par le Gouvernement, a fait ses classes sous la direction de Mgr Laflèche.

Ces populations, descendant par leurs mères de peuples barbares ayant reçu la civilisation de l'Evangile, étaient devenus paisibles, affables. La paix régnait dans le pays sous la direction de ces saints et dévoués missionnaires. Les populations étaient régies par des lois simples sous le Gouvernement des membres de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, quand certaines difficultés surgirent à l'occasion de l'entrée de ce pays dans la Confédération Canadienne Le Dominion, qui n'avait aucun droit dans le pays,envoya ici des employés qui se mirent à faire certains travaux. La population du pays vit cela d'un mauvais oeil ; de là certains conflits qui finirent par amener des arrangements et des conditions, contenus dans l'acte de Manitoba. L'une d'elles était d'avoir des écoles catholiques séparées. Pendant 20 ans, sous cet acte, des écoles marchaient avec paix et harmonie, quand il plut à la Législature locale, contre tout droit, d'abolir nos écoles catholiques séparées.

Nos catholiques, ayant à leur tête nos Evêques, protestèrent et après de longs et coûteux procès, finirent par avoir jugement en leur faveur. Malgré ces jugements du Conseil Privé de Sa Majesté en Angleterre, nous n'avons, pas encore pu obtenir la mise à exécution de ces jugements,et c'est ce dont nous avons encore à nous plaindre aujourd'hui. On dit qu'on nous a rendu justice, il n'en est rien du tout ; ces lois sont entièrement contraires à nos droits. On nous fait bien, il est vrai, en quelques endroits,une petite part de nos argents, rien de plus et rien ne nous assure qu'on continuera à nous les donner.

Nous voulons bien, en attendant mieux,suivre les sages conseils du Souverain Pontife et accepter ce qui peut un peu améliorer notre position. Mais, nous protestons hautement et énergiquement contre cet état de chose. Notre Constitution nous assure nos écoles catholiques séparées et nous ne serons satisfaits que lorsque nous les aurons.

Nous sommes grandement flattés de votre visite ici à Saint-Norbert, nous comprenons que c'est particulièrement pour honorer notre digne Pasteur Monseigneur Ritchot,que Sa Sainteté a eu la bonté d'élever à la dignité de Protonotaire Apostolique sur la demande de notre digne archevêque Monseigneur Langevin,qui voudra bien recevoir nos plus sincères remerciements.

Daignez, Excellence, recevoir l'assurance de notre plus profond respect, de notre sincère attachement au Père Commun des Fidèles, et de notre éternelle reconnaissance.

LES CITOYENS DE SAINT-NORBERT.

1er octobre 1900.

LE CANDIDAT LIBERAL

Nous achevions notre mise en page quand nous avons appris que M. S. A. D. Bertrand était le candidat libéral, pour Provencher. Il a été choisi par la convention d'Otterburn, sur le tard, après beaucoup de pourparlers avec les partisans de M.Martin Jérme, qui avait d'abord des chances d'être choisi.

Mgr. Falconio

Lors de son passage à Brandon, Son Excellence Mgr le Délégué Apostolique a été l'objet d'une véritable ovation de la part de la population catholique laquelle s'était rendue à la gare pour recevoir la bénédiction du représentant du Pape.

A Régina, la population a donne les mêmes marques de respect et d'affection à Mgr Falconio Son Honneur le lieutenant gouverneur Forget est lui-même venu présenter ses hommages au Délégué Mgr l'Archevêque s'est arrêté à Régina d'où il est ensuite reparti pour Qu'Appelle.

C. M. B. A.

A la dernière réunion de la C.M.B.A. une résolution de condoléance a été passée à l'occasion de la mort de Mme Henri Cusson, mère de M.M.Henri et Arthur Cusson, membre de cette société.

Une copie de la résolution a été tranemise à la famille.

Sa Grandeur Mgr Pascal, évêque de Prince-Albert, lui-même membre de la C.M B.A. a bien voulu honorer notre succursale de sa présence, en même temps que nous faire jouir de sa parole éloquente dans un très joli discours.

C. P. R.

Les changements dans le service d'hiver du Pacifique Canadien, qui ont été arrêtés à une récente conférence entre les chefs des départements des passagers et du fret, prendront effet, dimanche, le 14 octobre.

L'express rapide Imperial Limited, entre Montréal et Vancouver, cessera le service après le 13 octobre et sera remplacée par les convois No 1, et No 2. qui ne circuleront pas le dimanche et feront le trajet en 5 jours au lieu de quatre.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

M. le vicaire Trudel est arrivé hier de Régina, où il avait accompagné Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

Jeudi dernier, le T. R. M. Dugas célébrait sa fête patronale. Les enfants de l'Académie Provencher lui ont présenté un magnifique tableau de l'archevêché.

Le R. P. Lacasse, O. M. I., a donné un beau sermon sur le Rosaire, dimanche dernier à la cathédrale.

Le R. P. Drummond, S. J., est revenu de Nelson, C.A., où il a prêché une retraite.

Le R. P. Verlooy, de Brandon, vient de partir pour Montréal, où il résidera à l'avenir. Il sera remplacé par le R. P. Vermeiren.

—Lisez en 3ème page la nouvelle annénce de M. le dr. Lambert.

Wolseley au Canada

Lord Wolseley, ex-commandant en chef de l'armée britannique, visitera probablement le Canada l'année prochaine.

Il a été invité à une réunion de vétérans de la Rivière Rouge, cet automne, et en refusant il a dit qu'il se proposait de traverser l'Atlantique en 1901, pour visiter les places qui ont rapport avec sa carrière militaire en Canada.

Il dit qu'il attend ce voyage avec beaucoup de plaisir. Winnipeg et les autres centres de l'Ouest lui feront une grande réception.

L'hon. M. Roblin, le premier-ministre élu de la province, est attendu d'Ontario, aujourd'hui.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

SAINT-PIERRE-JOLYS

8 oct.—Vendredi dernier plusieurs paroissiens se rendirent à la gare d'Otturburne pour saluer M. le curé Jolys, à l'occasion de son retour, après plusieurs semaines de séjour dans les provinces de l'est et des Etats-Unis. La joie qui rayonnait sur la figure d'un chacun est une preuve de l'estime qu'ont pour leur zélé curé, les paroissiens de Saint-Pierre-Jolys.

Le nouveau service de la malle, inauguré par on ne sait quel maladroit, est loin de satisfaire le public. L'ancien service, avec ses lenteurs, valait infiniment mieux que l'ancien que l'on nous donne actuellement.

Les RR. SS Jésus-Marie ont pris possession de leur nouveau pensionnat et M. le curé Jolys y a célébré la première messe, samedi matin. C'est un bel établissement beaucoup plus spacieux que celui détruit par l'incendie il y a quelques mois.

Les fondations en pierre de notre future église paroissiale sont terminées et déjà l'on peut juger des proportions grandioses qu'aura ce beau temple. C'est déjà la quatrième église construite depuis la fondation de la paroisse par M.l'abbé Jolys, et c'est là un indice du progrès qui s'est fait en un aussi court laps de temps: une vingtaine d'années.

—Nous avons eu une belle exposition mercredi dernier, et M. Rénouart, l'actif président et les membres du bureau de direction, ainsi que M.Paul Chenard, le secrétaire de la société d'agriculture de Carillon ont raison d'être fiers du succès de cette fête agricole; aussi les louanges de tous les étrangers présents étaient bien méritées.

SAINT-MALO

6 Oct.—Chacun admire la proportion de notre église, si bien située sur le côteau qui domine le village de Saint-Malo. L'intérieur est terminé, moins la peinture. Il reste à finir l'intérieur; mais ce sera pour l'été prochain.

M. le curé Noret a surveillé lui-même les travaux et y a même mis la main à ses heures de loisir.

—M. Rodolphe Côté, de LaRochelle, a acheté le magasin de M. Corbeau et dès lundi prochain cet établissement sera ouvert au public. M. Côté, victime d'un accident raconté dans votre journal il y a quelque temps, est presque complètement rétabli.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

8 Oct.—Notre exposition rurale a eu lieu mardi dernier, et en dépit des revers occasionnés par la températnre de cette année, nous avons lieu d'être satisfaits des résultats obtenus.

—M. l'abbé Fournier, notre nouveau vicaire, est entré en fonction la semaine dernière.

—Il est question de construire, dès cet automne, une résidence devant servir de chapelle temporaire à la nouvelle paroisse de Sainte-Elisabeth, située à l'est de la rivière Rouge et fondée par M. le curé Fillion.

—Notre député à la chambre d'assemblée de Winnipeg, devant être promu à la position de procureur général, nous aurons une nouvelle élection bientôt ; mais il n'y a pas d'opposition possible.

SAINT-ALPHONSE

1er Oct.—Hier, dimanche, a eu lieu à Saint-Alphonse, la belle cérémonie de la bénédiction de l'église de cette paroisse, reconstruite et agrandie. Toute la population y assistait. La bénédiction de l'église, restaurée par les soins du R Dom Augustin, curé, assisté des RR. PP. Claude, curé de Sainte-Claude, et Y. Garnier de N.D.de Lourdes, a été faite par le R.P.Verloye, des rédemptoristes de Brandon, qui, après la grand'messe dite par le R M. Rocan curé de Saint-Hyacinthe, a prononcé un excellent sermon de circonstance, en français et en flamand. L'orgue était tenue par le R. Dom. Antoine de Lourdes. Toute la paroisse était en fête à cette occasion. La nouvelle église fait spécialement honneur aux RR. PP. Claude et Y.Garnier architecte constructeur et charpentier.

SAINTE-AGATHE

M.Monette de cette paroisse, s'est rencontré avec un ours énorme. Sans s'effrayer, et épaulant son fusil, il a logé une balle entre les deux yeux de l'animal, qui n'en a pas demandé davantage pour mourir. L'ours pesait 400 livres.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Son Honneur le lieutenant gouverneur Patterson a donné un bal costumé pour enfants. Ce bal a été une fort jolie fête. Un petit bonhomme entre autres est venu saluer le gouverneur avec le costume d'Oom Paul !

—Les élections de l'académie française ont eu lieu au collège dimanche, le 7 octobre. En voici le résultat : Président, A. Dubuc ; Vice-président, E. Beaupré ; Secrétaire, P. Beaubien ; Conseiller, Henri Cormier.

—Le conseil d'administration de la Société Saint-Jean-Baptiste de Manitoba se réunira lundi le 15 octobre, à 7.30 p. m. à l'archevêché. En raison de cette réunion,l'assemblée de la C. M. B. A. qui devait avoir lieu le 15 est remise au lendemain, le 16.

—M. J. J. Arsenault, du lac des Chênes, inspecteur des terres de la province, est ici. M. Arsenault a fait beaucoup de bonne besogne; il a déjà visité et étudié une superficie de 50 mille acres de terrains. M. Alfred Genton l'accompagnait dans cette tournée d'inspection.

NAISSANCE

Hier, Mde Joseph Mager, un garçon. L'enfant a reçu au baptême les noms de Joseph-Victor-Ernest.

Parrain : M. Ernest Cyr ; marraine ; Mde Victor Mager.

AVIS.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

ENCLOS DU TOWNSHIP 4, SECTION 24, RANG 2

Mis en fourrière, le 24ème jour de septembre de l'année 1900 :

Sept veaux de l'année, une génisse cendrée, une rouge (ventre blanc), une noire et jaune, une rouge (queue blanche), un taureau rouge et lilas, un autre rouge.

LEOPOLD MARCIL,
Gardien d'enclos.

Ste Elisabeth, Man.

10-10-19 11

Il y aura, demain soir, jeudi, une assemblée des amis de l'hon. M. LaRivière, dans la salle de son comité, à huit heures.

LA JEUNE MÈRE



Savez-vous tout ce qu'il y a de douceur, de tendresse, d'amour dans cet être si délicat que les bébés appellent "maman," et que Dieu mit sur la terre pour que l'homme ne soit pas seul ?

Savez-vous combien il est urgent de lui conserver une bonne santé, et combien il vous sera plus profitable de payer des comptes de plus en plus gros chez le boulanger que chez l'apothicaire.

Bien des hommes négligent la santé de leurs femmes quand c'est presque toujours sur elles que retombe le soin d'élever une nombreuse famille.

Ils les voient maigrir, s'épuiser par le dévouement qu'elles dépensent pour les êtres qui leur sont chers, et ne cherchent pas à les rétablir, à leur donner des joues roses, de l'embonpoint, et de squelettes vivants en faire des mamans vigoureuses, au sang rouge et vermeil, débordantes de santé et de force.

Mère qui souffrez, ne désespérez pas. Il y a de l'espoir encore pour vous, peu importe la gravité de votre mal. Il suffit de vous décider une fois pour toutes à commencer le traitement par les

Pilules de Longue Vie

(BONARD)

qui ont opéré tant de guérisons et soulagé tant d'infortunées que l'anémie, la débilité, entraînaient vers une tombe prématurément entr'ouverte. Fuyez pour toujours la table d'opérations et ses tortures. C'est votre sang qui a besoin d'être renouvelé, et le sang c'est la vie.

Les témoignages irrécusables des guérisons obtenues grâce aux Pilules de Longue Vie nous viennent de partout. En voici un pris au hasard d'une longue file de lettres reçues à nos bureaux.

LA Cie MÉDICALE FRANCO-COLONIALE,

Messieurs—Il y a longtemps que je souffrais, il y a longtemps que je traînais une vie de misère, d'angoisse et de peines, ma santé était délabrée, j'étais faible comme un enfant et la moindre fatigue me causait une douleur que je ne puis dépeindre, j'avais du dégoût pour tout, l'affection des miens même me pesait et je désespérais de jamais recouvrer la santé. Je suis heureuse maintenant de dire qu'après avoir écouté les sages conseils d'une amie qui avait été affligée comme moi des maux particuliers à notre sexe, j'ai suivi un traitement avec les Pilules de Longue Vie ; j'ai éprouvé un mieux sensible, et, persévérant avec confiance dans le traitement prescrit, j'ai complètement recouvré la santé. Je vous suis très vivement reconnaissante de ce que votre remède a fait pour moi.

Votre bien dévouée,

MADAME AUDETTE.



Ce témoignage est bien suffisant pour démontrer l'excellence des Pilules de Longue Vie, mais nous tenons à prouver que nos avancés sont basés sur les faits, et c'est pourquoi nous offrons à toute personne, qui nous enverra son adresse ainsi qu'un timbre de 2 cents, une boîte de pilules gratuitement. Vous pouvez aussi consulter nos médecins gratuitement, en écrivant ou en venant à nos bureaux, au No 202, rue Saint-Denis, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

LA Cie MÉDICALE FRANCO-COLONIALE. 202 RUE ST-DENIS, MONTREAL.

No 2.

A SAINT-FRANCOIS-XAVIER

Dimanche dernier, un certain nombre d'amateurs de Saint-Boniface allaient donner une séance dramatique et musicale à Saint-François-Xavier, au profit de la nouvelle église de la paroisse.

La séance a eu lieu dans l'église où une foule nombreuse, présidée par M. le curé Kavanagh, s'était réunie.

Le programme suivant a été exécuté avec entrain et suivi avec un intérêt marqué de la part de l'auditoire :

PROGRAMME

Ouverture ; El Capitan, orchestre, par MM. G. A. Bétournay, J. Gingras, S. Jean et E. Jean.

Royal Dindon : opérette en un acte ; personnages : Henri IV, roi, M. A. C. LaRivière ; Léonard, officier du roi, M. Ernest Lévêque ; Grand Jean, Paysan, M. Xavier Gosselin ; Marcel, cabaretier, M. J. N. Senez ; Gaston, son fils, M. Z. Bertrand. Chœur des soldats. Showers of gold, orchestre ; Song, M. G Brownrigg ; Impromptu, piano, M. G. A. Bétournay ; Duo, MM. Browurigg et Germain ; Kansas City, orchestre. La Leçon de Chant Electro-Magnétique (sur demande spéciale) ; Toccato, professeur de chant, M. Ernest Lévêque ; Matois, berger, M. J. B. Lecler. Orchestre : Good Night. M. G. A. Bétournay accompagnait au piano. Vive la Canadienne ; God save the Queen.

Après la séance, les dames de la paroisse ont servi un réveillon princier aux acteurs, lesquels sont revenus lundi matin à Saint-Boniface, tous enchantés de leur voyage et de la cordiale réception dont ils ont été l'objet.

La nouvelle église de Saint-François-Xavier a été construite par M. J. A. Sénécal, qui en a aussi fait les plans. Apparence, proportions, aménagement, tout a été parfaitement imaginé et exécuté.

C'est avec de pareilles entreprises que M. Sénécal s'est fait la belle réputation d'architecte dont il jouit au Manitoba et au Nord-Ouest.

AU BAZAR

Rue Dumoulin, St-Boniface



J. B. LECLERC, PROP.

Les personnes qui font leurs achats à ce magasin connaissent qu'à toutes les saisons les marchandises sont renouvelées ; toujours un assortiment nouveau.

Pour l'automne vous trouverez des chapeaux pour dames et enfants, paletots, couvertures, chemises, robes de nuit, ainsi que beaucoup de petits objets utiles à la maison.

Les prix ne sont pas plus hauts qu'aux autres magasins, et même beaucoup d'articles sont à meilleur marché. En achetant à ce magasin vous encouragez un Canadien-français.

Pensez-y bien !

AU BAZAR, RUE DUMOULIN, ST-BONIFACE

Patrons "Butterick"

Fanfare Indépendante de Saint-Boniface

La Fanfare Indépendante de Saint-Boniface a tenu une assemblée mardi, le 9 octobre courant, à 9 heures et demie p. m.

Etaient présents : MM. J. B. Leclerc, président ; P. Salé, Z. Lavoie, Geo. L'Evêque, Ed. Turenne, Ach. Hogue, A. Brissette, Z. Bertrand, Jos. L'Evêque, Adj. Hogue, H. Phaneuf, U. Phaneuf. Chs Joyal, X. Gosselin, Ls L'Evêque et A. Despatis.

Les motions suivantes on été adoptées :

Geo. L'Evêque–Ed. Turenne—Que la Fanfare offre ses remerciements au Conseil de Ville pour le don qu'il a fait à la Fanfare.

H. Phaneuf–Ad. Hogue—Que le compte de Geo. L'Evêque soit accepté et payé.

H. Phaneuf–P. Salé—Qu'un amendement soit fait à la proposition au sujet de la fête de Sainte Cécile, et que la motion déjà passée, regardant cette fête, soit retranchée.

U. Phaneuf–Ad. Hogue—Que la Fanfare célèbre la fête de Sainte Cécile, le 22 novembre, par un banquet, et que la contribution de $1.50 par membre soit déposée entre les mains du secrétaire-trésorier deux semaines avant le jour de la fête, le 6 novembre au soir, jour d'assemblée régulière.

Ach. Hogne–U. Phaneuf—Que l'assemblée s'ajourne.

GEO. L'ÉVÊQUE,
Sec.-trés.

Nous nous apercevons que des maitres de poste gênent notre circulation. Nous les prions d'être sur leur garde.

IL EST INCOMPARABLE DANS SES EFFETS

Le "VIN MORIN CRÉSO-PHATES" agit admirablement bien dans les cas les plus rebelles de Bronchite, Toux, Rhume, Coqueluche, Asthme et Grippe.

Demandez-le à votre marchand de remèdes; se méfier des contrefaçons.

—Si, de temps en temps, votre enfant a des étouffements, donnez-lui les **TABLETTES SANTOMEL Pour les Vers** car ces étouffements sont causés par la présence de vers dans l'estomac et plus tard, si vous négligez, il aura des convulsions et pourra en mourir. Les **TABLETTES SANTOMEL Pour les Vers** débarrassent les enfants des vers sans les rendre malades.

A vendre chez tous les pharmaciens ou expédiées au Canada et aux Etats-Unis sur réception de 25c. Adressez Compagnie Chimique Franco-Américaine, 274 rue St-Denis, Montréal, Can,

MENUS PROPOS

Moulardière a pour voisin de palier des gens qui reçoivent beaucoup de monde. Souvent, par erreur, on sonne chez lui, ce qui le dérange.

Aussi a-t-il imaginé de coller sur sa porte une pancarte portant ces mots ;

Ce n'est pas ici chez le voisin.

De retour de la chasse.—Il n'est pas bien frais ton perdreau!

—Je m'en suis bien aperçu en le tuant, mais il était trop tard. ! . . .



GUILBAULT & COTE

Assortiment considerable

DE......

POELES DE CUISINE,
USTENSILES DE CUISINE.
ETC, ETC.,

A Vendre aux Conditions les plus Avantageuses

Vous avez peut-être besoin d'un Bicycle. Achetez un de nos Bicycles 'IDEAL', 'GENEVA', 'ELDREDGE', des meilleures manufactures du Canada

GUILBAULT & COTE,

Téléphone 604 — Ave. Provencher, St-Boniface.

Seuls agents autorisés à St-Boniface, de Merrick, Anderson & Co., de Winnipeg.

LIBRAIRIES KEROACK

B. Keroack.	M. E. Keroack.
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER. En face de l'Hôtel Manitoba,
Saint-Boniface.	*Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés

LA

Grande Vente Se Continue

Nous avons décidé de vendre à grands sacrifices un lot considérable d'habillements, grandeurs désassorties (odd lines), à n'importe quel prix.

Il nous faut les vendre.

Nous avons pris cette résolution pour faire place aux marchandises d'automne qui vont bientôt nous arriver.

Que ceux qui ont besoin d'habillements n'achètent pas ailleurs avant de venir vérifier par eux-mêmes la vérité de ce que nous annonçons.

Nous montrons les marchandises avec plaisir, et les visiteurs sont toujours bien reçus à notre magasin.

C. A. Gareau,

324, Rue Main.

MUTUAL RESERVE FUND LIFE ASSOCIATION OF NEW YORK

La Compagnie d'Assurance sur la vie, la plus en vogue parmi les Canadiens-français, les Français et Belges.

Nombre de Canadiens et Français tiennent des polices dans cette Compagnie.

Depuis 19 ans la Compagnie a payé

$42,000,000

en bénéfices mortuaires.

On demande de bons agents dans toutes les paroisses françaises ; adressez-vous à

Ernest Finkler,
AGENT GÉNÉRAL.
411 Bloc McIntyre, Winnipeg, Man

AVIS

* * * *

Nous venons d'acheter la plus grande partie de l'assortiment de la maison Donald, Fraser & Cie, rue Princesse, Winnipeg vendu par les célèbres encanteurs Suckling & Co., de Toronto.

Cet assortiment contient des *Habillements pour Hommes, Pardessus, "Pea Jackets," Habillements de Jeunes Gens et d'Enfants.*

Aussi un grand assortiment de *Justeaucorps et Caleçons*, tout laine, de 50 cents en montant.

Nous vous invitons à venir visiter ces articles et les autres, si nombreux, que nous avons en mains.

Nous avons comme employé M. Joseph St-Mars, fils de M. Abraham St-Mars ; il sera heureux de revoir ses amis, mais que ses amis n'oublient pas qu'ils seront encore mieux reçus s'ils apportent une bourse bien remplie de billets de $5.00.

D. W. FLEURY,

564, RUE PRINCIPALE,

Vis-à-vis l'Hôtel Brunswick. — WINNIPEG.

26-9-19

AGRANDISSEMENT DE LOCAL.

Il y a un an, nous ouvrions au public de vastes salles de merceries, de couture, de manteaux, robes, blouses et sous-vêtements.

CETTE SEMAINE

nous ouvrons le soubassement, que nous avons parfaitement aménagé pour la vente des draps, flanellettes, tapis, "rugs", etc. Afin de faire de l'espace pour les marchandises d'automne, nous avons décidé de faire une—

GRANDE VENTE A SACRIFICE

dans le soubassement, cet été; vente d'indiennes, de mousselines, cotons et ce qui nous reste de lainages.

VENTE DE JUILLET

Pendant le mois de juillet, nous allons vendre A MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs à Winnipeg, et cela dans nos trois étages. Surveillez cela et prenez votre part des avantages de ces grandes ventes.

CARSLEY & CO.,

No. 344, Rue Main.

Vis-à-vis la rue Notre-Dame. — WINNIPEG

IL VAUT MIEUX ACHETER DANS LE ROSSLAND

Directement a l'Ouest de LeRoi No 1 et No 2

La COMPAGNIE DE MINES D'OR

"Big Four Consolidated"

Responsabilité Non-Personnelle,

Capital, $250,000 en actions de dix cents. Quatre claims sans dettes ou redevances, un mille à l'ouest de Rossland.

Plus de 600,000 parts dans le trésor.

Les propriétés de cette Compagnie sont situées directement à l'ouest et à 600 pieds plus bas que les fameux Le Roi No 1 Le Roi No 2, qui expedient présentement 10,000 tonnes par semaine. L'outillage comprend un arbre de couche et deux "tunnels" agencés de manière à frapper le minerai à trois différentes Veines. Le Tunnel No 1 sur cette Veine fonctionne à une profondeur de plus de 100 pieds et le tunnel No 2 sur cette Veine a atteint une profondeur de 112 pieds, avec trois pieds et demi de minerai en prespective.

Le minerai est le même que celui de la mine Le Roi, un mélange de cuivre et d'or du plus haut prix

La Veine No. 3 a été ouverte en cinq endroits sur une longueur de 2,000 pieds qui communique à la I. X. L. qui fournit actuellement le plus riche minerai de la Colombie Anglaise. Il y a plusieurs bâtiments sur le terrain, avec deux boutiques de forge et une grande maison de pension, etc., ; l'eau et le bois sont en abondance.

Les essais ont donné la moyenne de $5 à $800 en or, cuivre et argent ; et les facilités d'expédition sont les meilleures.

Le Chemin de fer Great Northern fait passer trois trains dans cette localité. Près de la mine, il y a trois fourneaux.

Les prix d'expédition et de purification sont réduits à $4.50 la tonne et nous sommes prêts maintenant à commencer l'envoi du minerai.

Les actions dans cette compagnie ont été subdivisées. Des reçus ne seront donnés que lorsque le "pool" aura été dissous. Nous avons besoin d'argent et nous vous envorrons 100 actions pour $7, 1000 pour $60, 5,000 pour $275, et 10,000 pour $500. Adressez

JAMES LAWLER, Directeur Gerant,

Boîte 545, *Rossland, C.A.*

L'Argent peut etre envoye au soin de la Banque de Montreal.

REFERENCE :—Toute banque ou tout homme d'affaires de la ville de Montréal.

Assurez-vous par vous-meme : Demandez les prospectus, les rapports des Ingénieurs, etc.,

Le Roi No 1 vendu autrefois 2 deniers, maintenant $50.00.

Le Roi No 2 actions de $25, maintenant $80.

3-10-19-4i

Si vous voulez

Acheter de belles fourrures, ecrivez-nous et nous vous enverrons nos catalogues illustres avec les prix de nos marchandises.

HAMMOND and CO.

450 Rue Main

INANITION LENTE

L'ETAT DE CEUX QUI SOUFFRENT D'INDIGESTION

LA FLATULENCE, LES VIOLENTS MAUX DE TÊTE, LA MAUVAISE HALEINE, L'ÉRUCTATION, L'IRRITABILITÉ ET UNE SENSATION DE LOURDEUR À L'ESTOMAC EN SONT LES PRINCIPAUX SYMPTOMES

La dyspepsie, ou l'indigestion, comme on l'appelle souvent, est une des plus graves maladies qui affligent l'humanité. Quand l'estomac en est rendu au point qu'il ne veut plus de nourriture et qu'il ne peut plus digérer, la personne qui se trouve dans ce cas est malheureuse, et sous le rapport moral, et sous le rapport physique. Les symptômes de la maladie sont nombreux. Se remarquent parmi les principaux: une sensation de douleur dans la région de l'estomac, de violents maux de tête, la mauvaise haleine, des brûlements d'estomac, un goût désagréable à la bouche, un caractère irascible, un sommeil troublé, etc. C'est en effet un état d'inanition lente du sang, des nerf et du corps, et dès les premiers symptômes, on devrait avoir recours au traitement au moyen des Pilules Roses du Dr Williams. M. William Birt, forgeron bien connu de Pisquid, I. P. E, ayant souffert pendant des années, raconte ce qu'il a éprouvé, pour le plus grand bien des personnes qui pourront souffrir comme il a souffert. M. Birt dit: "Depuis plusieurs années, je souffrais d'indigestion, accompagnée de nervosité, palpitation de coeur et d'autres symptômes alarmants. J'avais un appétit irrégulier, et tout ce que je mangeais me faisait l'effet d'une lourdeur à l'estomac; ceci était accompagnée d'une sensation de stupeur ou insomnie; aussi m'arrivait-il rarement de passer une nuit à dormir d'un profond sommeil. Lorsque je me couchais, je sentais la langueur m'envahir accompagnée de douleurs et de battements de cœur; et lorsque je me levais, le matin, je me sentais aussi fatigué et aussi épuisé que je l'étais avant de me mettre au lit. Inutile de dire que je prenais continuellement des remèdes et j'essayai, je pense presque tout ce qu'on m'a recommandé comme pouvant guérir ma maladie. De temps en temps j'éprouvais un soulagement temporaire, mais le mal revenait toujours, le plus souvent sous une forme plus grave. Tout ceci naturellement, me coûta beaucoup d'argent, et comme tous ces frais ne me servaient à rien, j'étais bien découragé. Un jour, un de mes voisins, qui avait fait usage des Pilules Roses du Dr Williams et qui en avait retiré beaucoup de profit, me conseilla de les essayer, ce que je fis, ayant néanmoins dans l'idée que le nouvel essai que je faisais ne me serait pas plus profitable que les autres A ma grande satisfaction, cependant, à peine quelques semaines s'étaient-elles écoulées depuis que je faisais usage des pilules, et que les choses commencèrent à paraître sous une aspect plus brillant. Je continuai à prendre les pilules pendant plusieurs mois, et il en résulta que ma santé était aussi bonne et que ma digestion se faisait mieux que jamais auparavant. Parmi les résultats obtenus, celui qui mérite le plus d'être rapporté est que mon poids, de 125 livres qu'il était atteignit le chiffre 155 Il y a maintenant plus d'un an que j'ai cessé de prendre des pilules, et depuis ce temps, je n'ai pas eu le plus léger mal me rappelant mon ancienne maladie. Nous avons toujours des pilules à la maison, et ma famille s'en est servie pour d'autres maladies et elle en a obtenu les mêmes bons résultats-"

On peut se procurer ces pilules chez n'importe quel marchand de remèdes, ou on vous les enverra, franco par la poste, à raison de 50c. la boite, ou six boites pour $2.50 en s'adressant à The Dr Williams' Medecine Co., Brockville, Ont.

CORRESPONDANCE

M. le Directeur du MANITOBA.

Voudriez-vous insérer dans les colonnes de votre journal les quelques lignes suivantes traitant de deux mauvaises herbes contre lesquelles je tiens à mettre en garde les cultivateurs: je veux parler du chardon russe (Russian thistle) et du laiteron (sow thistle) que nous pourrions appeler le roi des chardons, car là où il pousse rien autre chose ne saurait pousser. L'on ne saurait le détruire, ni en le coupant, ni en l'arrachant; le seul moyen connu jusqu'à présent est de le couvrir de fumier et de faire pourrir la racine.

J'ai découvert ce chardon dans les municipalités de Springfield, de LaBroquerie et de Salaberry.

Le chardon russe est un chardon monstre pouvant couvrir dès sa première année un espace de terrain de sept à huit pieds. L'on en a trouvé un cette année à Morris, couvrant une surface de huit pieds.

Un cheval ne peut passer à travers ce chardon; un enfant tombant dans ce chardon ne peut se relever tant les branches sont nombreuses, fortes et entrelacées.

Ce chardon pousse pendant les années de sécheresse et principalement dans les terrains sableux.

Le chardon en question a été trouvé le long du chemin de fer; j'en ai moi-même trouvé quatre autres.

Je tiens à mettre le public en garde contre ce chardon monstre. Veuillez croire, monsieur, à mes meilleurs sentiments.

J. B. JOYAL,
Insp. des mauvaises herbes.

ASSOCIATION DES FABRICANTS DE BEURRE ET DE FROMAGE

Une assemblée de l'association des fabricants de beurre et de fromage est par la présente convoquée et aura lieu le 8 et le 9 novembre prochain. Le but de cette assemblée est de compléter l'organisation de la dite société, de renseigner le public agricole sur la situation actuelle de l'industrie laitière, d'étudier ses défauts et ses difficultés et de suggérer les moyens d'arriver à son amélioration. Notre exportation de fromage est considérablement diminuée cette année, les demandes sont restraintes et les prix moins élevés que d'habitude à cette saison, ce qui démontre quelque chose d'anormal dans la situation.

Comme l'industrie laitière joue déjà un rôle important dans notre agriculture il importe non seulement à ceux qui s'occupent d'industrie laitière, mais aussi à toute personne qui a à cœur le bien-être de notre population, d'assister à cette assemblée.

Il y aura séance agricole pour les Canadiens-français, jeudi soir le 8 novembre, à 7½ heures.

Jeudi matin, à 9 heures, séance pour les affaires de la société.

Jeudi après-midi à 1½ heure, assemblée générale.

Jeudi soir, à 7½ heures, séance pour les Canadiens-français.

Vendredi matin, à 9 heures, séance pour l'adoption des rapports et des affaires générales de l'association.

S. M. BARRÉ,
Président.
A. E. HUNTER,
Secrétaire.

10-10-19 6i

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 8 Octl. 1900.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à	0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à	0 19
From ge	0 10½	à	11½
Œufs frais, la doz	0 00	à	16
Œufs en boites, la doz	0 00	à	0 00
Patates, le minot	0 25	à	0 25
Navets, le minot	0 20	à	0 30
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	0 90	à	1 00
Choux, par douzaine	0 25	à	0 60
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb.	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Poulets, par lb	0 08	à	0 10
Paille, la tonne	5 00	à	8 00
Porc, abattu, par lb.	0 05	à	0 06
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 05

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 90
" Strong Baker	1 75
" Manitoba Baker	1 50
" Imperial Baker	1 30
" Superieure XXXX	1 05
" Nestor	90
Gru, la tonne	12 50
Son, "	9 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provenche $0.50 par mois.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 40

DEUXIEME PARTIE

XIX

HENRI DE KERNAC

Il n'était plus temps d'hésiter. Sans même réfléchir, brisée d'émotion, j'arrachai mon voile, et posant ma main sur le front moite de mon oncle:

—Ce pardon qui doit tomber du ciel, c'est moi qui vous l'apporte; Dieu a guidé la victime pour sauver le coupable. Henri de Cholet, ton frère, ta belle-sœur, ta nièce te pardonnent et un jour, ceux-là qui ont payé tes crimes de leur vie, te tendront la main pour t'attirer à eux là où rien ne nous sépare plus.

Ah! mes filles, je me sens encore émue en rappelant cette scène émouvante.

A ma vue, les yeux de mon oncle s'étaient démesurément cuverts, et il semblait vouloir fuir ce qui lui paraissait une nouvelle vision de son esprit troublé.

—Mais, qui êtes-vous donc, vous qui pardonnez sous le titre de victime, et qui me rappelez cette femme dont j'ai volé l'enfant, comme Dieu m'a pris le mien.

—Mon oncle, je suis Angèle de Kernac, qui n'a pas voulu que le frère de son père se crût marqué au front de la malédiction des siens. Relevez-vous, Henri de Kernac, le passé est effacé!

Le malheureux éclata en un déchirant sanglot et ses bras affaiblis s'ouvrirent; je me précipitai sur sa poitrine; en ce moment, je crus sentir sur moi la bénédiction paternelle.

Cette scène aurait peut être pu tuer mon oncle; je l'ignore, mais elle le sauva.

Lorsque notre mutuelle émotion fut passée, j'exigeai qu'aucune parole ne fût prononcée, et que mon oncle essayât de prendre un peu de repos.

J'eus de la peine à obtenir ce dernier point, il voulait savoir, il voulait connaître l'histoire du passé qu'il m'avait fait; il voulait parler de ma mère.

—je ne suis pas venue vous sauver d'aussi loin pour risquer de vous voir retomber malade; dormez un peu,

Le vieillard — car, bien qu'il fût encore jeune d'années, il avait tout l'aspect de la vieillesse — se laissa arranger par moi, et, sans vouloir quitter ma main, il ferma les yeux.

Lorsque je le vis complètement endormi, je m'empressai de sortir et de faire prévenir le vieil aumônier, qui pleura d'attendrissement au récit de ma réussite. je le priai de faire savoir à la baronne l'heureux résultat que je venais d'obtenir.

j'étais persuadée que le comte ne tarderait pas à demander à revoir le fidèle gardien des tombes des victimes de Kernac, mais je voulais que la demande vînt de lui.

XX

LE DERNIER EFFORT—CONCLUTION

Ainsi que je l'avais prévu, le malade ne fut pas longtemps à demander l'homme de Dieu, qu'il avait chassé de sa présence et à recevoir de lui la confirmation du pardon que je lui avais donné.

Un mieux réel se déclara; la faiblesse seule était encore très grande, mais il m'obéissait comme un enfant, et de ma main il acceptait tous les médicaments.

Bein que j'eusse résisté un certains temps il avait fallu céder et lui faire le récit de tout ce qui m'était arrivé.

Lorsqu'il sut que ma mère, toujours dans le même état, n'avait pu comprendre que sa fille lui était rendue, il eut une émotion poignante.

—Pauvre femme! répétait-il et vous voulez que si jamais elle revient à la raison elle puisse me pardonner?

je lui fis comprendre alors que ma mère ne l'avait jamais soupçonné, et qu'il serait facile de lui expliquer mon retour sans y mêler son beau-frère. Ce n'est pas Jacques Miltor qui viendrait nous démentir.

Cette conversation m'amena à dire à mon oncle que mon parti était irrévocablement arrêté de ne pas reprendre le nom de mon père.

D'abord, il essaya de lutter, mais il dut se rendre à mes raisons. Le nom devait rester pur: mon retour, et surtout les formalitées exigées pour me faire revivre civilement, amèneraient infailliblement des recherches et des découvertes qui mettraient à nu la vérité.

—Malheureuse enfant! gémit le vieillard, après t'avoir tout pris, je ne puis même pas te restituer le nom de tes aïeux! Et ta mère, comment acceptera-t-elle cela sans comprendre mon infamie?

—je n'y ai pas encore songé, mon oncle; mais soyez certain que pour tous je resterai Angèle Barthley, la fille d'adoption de la baronne de Mortarembert.

Chaque fois que je prononçais, devant Henri de Kernac, le nom de Mathilde, une souffrance évidente se manifestait en lui.

C'est qu'il savait que devant cette femme il resterait toujours le misérable qui avait accumulé crime sur crime.

Cependant, voulant que mon oncle guérit ma mère, je ne pouvais éviter de le remettre en contact avec ma marraine. Je dus faire un effort sur moi même pour lui en démontrer la nécessité.

Il ne fit aucune objection; mais, à la pâleur de son visage, je compris quelle souffrance ce serait pour lui.

Je me rendis auprès de la baronne et lui expliquer la situation; je trouvai auprès d'elle son mari qui était venu la rejoindre depuis que mon oncle connaissait mon identité. Elle aussi comprit que sa rencontre avec mon oncle était nécessaire avant notre départ pour Bordeaux.

M. de Mortarembert fut plus difficile à convaincre. Dans son honneur intact, il lui répugnait de se retrouver avec cet homme, dont les crimes avaient eu pour seul mobile l'argent.

J'avais beau lui dire que le coupable avait terriblement expié.

—Je ne suis pas comme vous, ma chère enfant, je ne me sens saisi d'aucun sentiment chevaleresque pour Henri de Kernac qui n'aurait peut-être jamais songé à se repentir, s'il n'avait perdu son fils. Jamais je ne serrerai sa main.

Il failut encore la pensée de ma pauvre mère pour l'amener à composition.

—Vous ne pouvez condamner la victime à une mort intellectuelle sans retour à cause du coupable.

Il fut enfin décidé que Mathilde viendrait me voir au château et se rencontrerait avec mon oncle. On ne devait pas parler du baron qui ne voulait rien faire avant son retour à Bordeaux.

Ce qui était convenu s'exécuta à la lettre. La baronne, s'étant présentée pour voir sœur Marthe(car tous au château ignoraient ce qui était arrivé entre mon oncle et moi et je continuais à passer pour une parente de ma tante), fut introduite dans une des bibliothèques où nous commencions à conduire le malade.

Au bruit des pas de la visiteuse, le pauvre comte tressaillit, mais il s'efforça de dominer son émotion. Il se souleva antant qu'il put et s'inclina d'un air triste et grave devant ma marraine.

—Merci d'être venue, madame la baronne, car je sais, depuis longtemps, que vous n'ignoriez pas être devant un grand coupable, qui sans cet ange serait indigne de paraitre devant vous.

Mathilde fut frappée du changement effrayant survenu chez cet homme encore jeune, et ce fut presque en balbutiant qu'elle trouva quelques phrases pleines de cœur à lui répondre.

Mon oncle était encore très faible, mais il s'engagea à se mettre en route le mois suivant, afin de prêter son concours à l'expérience que nous allions tenter.

Lorsque l'amie de ma mère fut sur le point de s'en aller, le comte prit un trousseau de clefs qu'on avait dû déposer à portée de sa main.

—Permettez-moi, Madame, d'implorer de vous une dernière grâce: depuis que cette enfant set ici, elle ne m'a jamais demandé, et je ne lui ai jamais offert, c'est vrai, de visiter les appartements qui sont restés ceux du comte Raoul. Voici les clés, conduisez-la vous-même à ce pieux pèlerinage; c'est un acte qui, je le sens, est audessus de mes forces.

Mathilde émue me prit par la main, et ce fut elle qui m'ouvrit pour la première fois ces pièces témoins de la mort de mon père et des terribles événements de mon enfance.

Tout y était resté tel qu'à l'époque où la baronne avait emmené ma mère, et, toutes deux, émues jusqu'aux larmes, nous revîmes dans l'alcove déserte, le lit et le petit berceau devant lesquels la comtesse Gabrielle avait versé tant de larmes.

M'étant penchée vers le petit lit, où les mains de ma mère m'avaient si souvent déposée, j'aperçus un mouchoir jauni et chiffonné comme s'il avait été pelo é tout mouillé.

Je l'étendis, et je reconnus l'ecusson de ma pauvre tante.

Quelques jours après, Mathilde me moutra une lettre qu'elle venait de recevoir de mon oncle. Le pauvre homme voulait à tout prix me restituer le château et tout les biens de mon père.

Je me chargeai de répoddre verbalement et je déclarai que, lui vivant je n'accepterais aucune restitution qui pût conduire au soupçon de la vérité.

—Ma fortune personnelle est suffisante. lui dis-je; peut-être un jour trouverez vous un moyen d'arranger ces affaires; mieux vaut pour le présent les laisser ainsi.

Mon oncle ne se tint pas pour battu, il entreprit une correspondance sérieuse avec la baronne, et il fut convenu qu'il m'adopterait et me lèguerait à sa mort les biens et le nom de Kernac.

Comme on craignait mon opposition, je ne connu ce testament qu'à la fin de sa vie.

Cet acte apporta un soulagement à sa tristesse, et lorsque je partis il fut convenu qu'il me suivrait à quelques jours de distance.

A mon retour à Bordeaux, le médecin s'opposa à ce que je revisse ma mère. Il voulait que ma première visite eut lieu conjointement avec celle de mon oncle.

Celui-ci arriva enfin. Il sortit plusieurs fois dans la ville, rencontra quelques vieilles connaissances, qu'il reconnut, et qui passèrent à ses côtés sans le reconnaître aucunement.

Ce changement imprévu m'inquiéta. comment ma mère pourrait-elle être frappée par la présence de ce vieillard qu'elle n'avait pas revu depuis sa jeunesse?

Aucun de nous n'avait pensé à cela, et je fus prise d'un découragement affreux,

Le docteur fut mis au courant de la situation et y chercha vainement un remède.

Une idée traversa l'esprit de mon oncle.

—Je puis avoir affreusement vieilli, mais mes traits sont les mêmes; je n'ai ni plus ni moins d'embonpoint que dans mes jeunes années: reste ma chevelure blanche et mes traits flétris.

A Suivre.